

Le SAF Strasbourg a le plaisir de vous annoncer l'arrivée de l'Hiver du SAF (anciennement automne du SAF) !

Deux colloques sont organisés à Strasbourg le vendredi 30 janvier 2026 et le samedi 31 janvier 2026, agrémentés d'une soirée offerte par l'Ordre des avocats de Strasbourg.

Nous vous invitons à venir suivre ces colloques en présentiel.

Au programme :

COLLOQUE ENVIRONNEMENT :

BATAILLES D'EAU

- Gouvernance, climat, pollutions -

Ce colloque aura lieu le :

Vendredi 30 janvier 2026

A l'Ordre des Avocats de Strasbourg - 3 rue du Général Frère 67000 Strasbourg -
salle Baumann

Vous trouverez le programme détaillé en pièce jointe et sur notre site :

Ce colloque est gratuit en présentiel pour les avocat.es inscrit.es au barreau de
Strasbourg.

Un déjeuner sur place est proposé (*inscription préalable obligatoire, plat au choix viande/vegan : 20 €*).

Vous êtes invités à vous inscrire dès maintenant sous ce lien : [**BATAILLES D'EAU : Gouvernance, climat, pollutions - Le SAF**](#)

Table ronde et projection du film "Soulèvements" de Thomas LACOSTE

Samedi 31 janvier 2026

Une matinée de réflexions est prévue de 9h30 à 12h15 au Cinéma VOX (17 rue des Francs-Bourgeois à 67000 Strasbourg), et sera suivie de la projection du film "Soulèvements" à partir de 13h30.

Vous êtes invités à vous inscrire dès maintenant sous le même lien : [**BATAILLES D'EAU : Gouvernance, climat, pollutions - Le SAF**](#)

COLLOQUE DISCRIMINATION :

LE DROIT CONTRE LA HAINE : DEFENDRE L'EGALITE, RESISTER AUX DISCRIMINATIONS

- Une journée pour s'outiller face aux discours de haine aux politiques discriminatoires et aux atteintes visant les défenseurs des droits -

Ce colloque aura lieu le :

Samedi 31 janvier 2026

A l'Ordre des Avocats de Strasbourg - 3 rue du Général Frère 67000 Strasbourg -
salle Baumann

Vous trouverez le programme détaillé sur notre site, *à venir*.

Ce colloque est gratuit en présentiel pour les avocat.es inscrit.es au barreau de
Strasbourg.

Les inscriptions sont ouvertes : [HIVER DU SAF - Le droit contre la haine : défendre l'égalité, résister aux discriminations - Le SAF](#)

UNE SOIREE

Le **vendredi 30 janvier 2026**, à l'issue de la première journée de colloque, un cocktail dînatoire offert par l'Ordre, que nous remercions chaleureusement, aura lieu à l'Ordre des avocats, en salle Baumann (*inscription préalable obligatoire*) à partir de 19h30.

Nous espérons vous retrouver nombreuses et nombreux lors de ces colloques, dont les thématiques actuelles permettent de nourrir d'importants contentieux à mener.

Vos biens dévoués,

Le SAF Strasbourg

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques

Avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de droit de l'environnement.

Compétences visées

Amélioration des connaissances pratiques en droit de l'environnement et réflexions sur l'exercice professionnel.

Public visé et prérequis

Toute personne intéressée par le droit de l'environnement : magistrat.e.s, avocat.e.s, juristes associatifs, étudiant.e.s. Une maîtrise des techniques juridiques contentieuses est préférable.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

Apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

La formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Formalisation à l'issue de la formation

Attestation de fin de formation.

Méthode pédagogique

expositive.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un.e participant.e.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018 SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

Durée de la formation : dix heures - Formation payante

Tarifs

Avocat adhérent SAF : 80 TTC • Avocat non adhérent : 100€ TTC

Avocat au barreau de Strasbourg : gratuit en présentiel

Elève-avocat, étudiant, enseignant, associatif : entrée libre dans la limite des places disponibles
Déjeuner et soirée du 30 janvier 2026 : Repas 20€ • Soirée offerte sur inscription

PRISE EN CHARGE FIF-PL

Attention, cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIF-PL.

Pour valider la formation, il vous sera INDISPENSABLE :

- > en présentiel, d'émerger la feuille de présence à votre arrivée à la journée de formation le matin
- > en visio, de vous pré-inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur.

Une facture et une attestation de présence vous seront adressées à l'issue du colloque.



COLLOQUE ENVIRONNEMENT

VENDREDI 30 & SAMEDI 31 JANVIER 2026

à L'ORDRE DES AVOCATS

3 rue du Général Frère
67000 Strasbourg
Salle Baumann & en ligne



& au Cinéma VOX
17 rue des Francs-Bourgeois
67000 Strasbourg



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Syndicat des Avocats de France
34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS
Tél. 01 42 82 01 26
Email saforg@orange.fr

Places limitées
Clôture des inscriptions
le 29 janvier 2026 à 18h

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
www.lesaf.org

PRÉSENTATION DU COLLOQUE

Journée de formation sur les enjeux juridiques de la gestion, du partage et de la protection de la ressource en eau face aux défis climatiques et aux pollutions.

De la raréfaction des nappes phréatiques aux pollutions industrielles et agricoles en passant par les conflits d'usage, l'eau est devenue un enjeu majeur de contentieux où se cristallisent les tensions entre intérêts économiques, préservation de l'environnement et droits fondamentaux des populations.

Ces dernières années ont vu se multiplier les situations de stress hydrique, les scandales sanitaires liés à la contamination des ressources et les mobilisations citoyennes contre l'accaparement de l'eau par certains acteurs économiques. Le changement climatique accentue ces tensions et rend plus urgente que jamais une approche juridique adaptée à ces nouveaux défis.

Les batailles de l'eau prennent des formes diverses face auxquelles le droit et la justice peuvent et doivent être mobilisés. De la contestation des autorisations de prélèvement aux recours contre les pollutions diffuses, en passant par les enjeux de gouvernance des bassins versants et l'accès à l'eau comme droit humain fondamental, les juristes et avocats sont appelés à intervenir sur un champ contentieux en pleine expansion. Les collectifs citoyens, les associations de protection de l'environnement et les populations affectées ont besoin d'être

accompagnés face à des procédures souvent complexes et des rapports de force déséquilibrés.

Si les colloques académiques et institutionnels sur la thématique de l'eau ne manquent pas, cette journée de formation s'en distingue par son approche opérationnelle. L'objectif n'est pas de dresser un état des lieux théorique de la ressource ou d'analyser abstraitelement les politiques publiques de l'eau, mais bien de fournir aux avocats et aux acteurs associatifs des outils juridiques immédiatement mobilisables. En réunissant praticiens du droit, acteurs de terrain engagés et experts des politiques de l'eau, cette journée de formation entend croiser les regards pour dégager des stratégies contentieuses efficaces. Les retours d'expérience des intervenants, qu'ils soient hydrogéologues, juristes d'associations ou responsables de comités de bassin, permettront d'identifier les leviers d'action les plus pertinents et les écueils à éviter.

L'objet de cette journée de formation sera d'appréhender les différentes dimensions – quantitative, qualitative, institutionnelle et humaine – des contentieux de l'eau, et de maîtriser les outils juridiques permettant de défendre efficacement la ressource et ceux qui la protègent.

PROGRAMME DU COLLOQUE

VENDREDI 30 JANVIER À L'ORDRE DES AVOCATS

MATIN

8h30 CAFÉ D'ACCUEIL

8h45 Accueil de Stéphane MAUGENDRE, Président du SAF, Gabriella CARRAUD, section SAF-Strasbourg et Laure ABRAMOWITCH, commission environnement

9h Intervention liminaire : gestion et partage de la ressource, Daniel REININGER, vice-président du Comité de bassin Rhin-Meuse, ancien Président de Alsace Nature

9h30-11h TABLE RONDE N°1 Eau et quantité

MODÉRATEUR : Thomas DUBREUIL, avocat du barreau de Vannes

Marie BOMARE, juriste à Nature Environnement 17

Anne MORWENN PASTIER, hydrogéologue

11h-12h30 TABLE RONDE N°2 Eau et pollutions

MODÉRATRICE : Laure ABRAMOWITCH, avocate au barreau de Dijon

Cristina BARREAU, coordinatrice du programme sur les déchets aquatiques à Surfrider

Bernard SCHMIDT du collectif Eau 88 contre Nestlé à Vittel et président de Vosges Nature Environnement

DÉBAT AVEC LA SALLE

SAMEDI 31 JANVIER AU CINÉMA VOX

Pré-réervations en ligne : www.cine-vox.com/film/629067/ (l'achat du billet donne accès à la matinée)

9h30 ACCUEIL

9h45-12h15

Matinée de réflexion

en présence de Michel Forst, Rapporteur Spécial de l'ONU sur les Défenseur.e.s de l'Environnement, et de représentants de Amnesty international, la LDH, le SAF, le Syndicat de la magistrature et Terres de luttes

PAUSE DÉJEUNER

APRÈS-MIDI

12h30-14h

PAUSE DÉJEUNER (inscription obligatoire)

14h-15h30 TABLE RONDE N°3 Eau et gouvernance

MODÉRATRICE : Lucile STAHL, avocate au barreau de la Drôme

Hélène ARAMBOUROU, France Stratégie, Haut Commissariat à la stratégie et au plan Thierry BURLOT, ancien conseiller régional, président du comité bassin Loire-Bretagne, Agence de l'Eau

15h30-17h TABLE RONDE N°4 Eau et droits humains

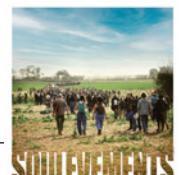
MODÉRATEUR : Antoine CLERC, avocat au barreau de Lyon

Emma FEYEAUX, juriste à Notre Affaire A Tous Elise DULOUTRE, Référente juridique et plaidoyer, Solidarités Internationales

DÉBAT AVEC LA SALLE

17h30 CLÔTURE DU COLLOQUE

19h SOIRÉE (sur inscription obligatoire)



www.soulevelements-lefilm.org

AU CINÉMA LE 11 FÉVRIER

COLLOQUE RACISME & DISCRIMINATION

LE DROIT CONTRE LA HAINE :
DEFENDRE L'EGALITE, RESISTER AUX
DISCRIMINATION



Vendredi 31 janvier 2026

L'ORDRE DES AVOCATS – 3 rue du Général Frère 67000 Strasbourg et en ligne

Inscription préalable en ligne indispensable : www.lesaf.org

Clôture des inscriptions le 29 janvier 2026 à 18h

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Syndicat des Avocats des France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org



COLLOQUE RACISME & DISCRIMINATION

Le droit contre la haine : défendre l'égalité, résister aux discriminations



Une journée pour outiller les avocats face aux discours de haine, aux politiques discriminatoires et aux atteintes visant les défenseurs des droits.

La lutte contre les discriminations est entrée dans une nouvelle phase.

Il ne s'agit plus seulement de réparer des atteintes individuelles, mais de faire face à des discours, des normes et des pratiques qui organisent la hiérarchisation des droits, la stigmatisation de certaines populations et la délégitimation de ceux qui les défendent.

Les discours de haine prospèrent, la "priorité nationale" s'installe comme un horizon politique revendiqué, et les avocats engagés — en particulier lorsqu'ils sont racisés, visibles ou minoritaires — deviennent eux-mêmes des cibles.

Ce colloque part d'un postulat simple : **le droit n'est pas neutre**, et l'avocat n'est pas un technicien désincarné. Il est un acteur de l'État de droit, exposé, parfois attaqué, mais indispensable.

Cette journée sera volontairement tournée vers l'action judiciaire : qualifications pénales, stratégies contentieuses, protection collective des avocats, rôle des associations et des syndicats.

Il s'agit moins de commenter le monde que de s'y opposer juridiquement, avec méthode, lucidité et solidarité.

TARIFS

- Avocat adhérent SAF : 80 € TTC
- Couplé avec le colloque environnement du 30 janvier 2026 : 150 € TTC
- Avocat non adhérent SAF : 100 € TTC
- Avocat au barreau de Strasbourg : gratuit en présentiel
- Élève-avocat, étudiant, enseignant, associatif : entrée libre dans la limite des places disponibles

Déjeuner : libre

PROGRAMME

8h45 – 9h15 : Café d'accueil

9h15 – 9h30 : Accueil de Stéphane MAUGENDRE, Président du SAF, de Yves DUSS Co-président de la section SAF-Strasbourg

MATIN :

9h30 – 10h00 | OUVERTURE POLITIQUE - Pourquoi ce colloque, maintenant

Axes :

- La discrimination n'est plus seulement un fait social : elle devient un projet normatif
- Le droit est instrumentalisé pour hiérarchiser les appartenances
- Les avocats engagés, racisés ou visibles deviennent des cibles politiques

Intervenant.es :

Benjamin TANTURIER, Docteur en sociologie, enseignant-chercheur près l'EHESS, auteur de la thèse intitulée « L'étiquette « extrême droite » comme stigmate : confronter la performativité de la parole médiatique et la diffusion des idées politiques », oct. 2025

Sarah BENICHOU, Directrice de la Promotion de l'égalité et de l'accès aux droits au Défenseur des Droits (à confirmer)

Débat avec la salle et pause

10h00 – 11h30 | SÉQUENCE 1 - Le discours de haine : de la parole à l'acte juridique

Axes :

- Le discours de haine n'est pas une opinion. C'est un outil d'exclusion
- Discours de haine comme infrastructure politique
- Continuité entre paroles publiques, harcèlement et passages à l'acte
- Rôle des associations comme vigies démocratiques

Intervenant.es :

Samuel THOMAS, Président de Maison des Potes – Maison de l'Égalité

Gisèle SAPIRO, Professeure de sociologie, Directrice d'études à l'EHESS et Directrice de recherche au CNRS, Centre européen de sociologie et de science politique

Débat avec la salle

11h45 – 13h15 | SÉQUENCE 2 - La "priorité nationale" : une rupture juridique majeure

Axes :

- La priorité nationale est un programme de discrimination légale
- Incompatibilité constitutionnelle
- Rupture avec l'universalité des droits
- Anticipation contentieuse : attaquer avant l'installation

Intervenant.es :

Jérôme KARSENTI, Avocat au Barreau de Paris

Slim BENACHOUR, Avocat au Barreau de Paris

13h15 – 14h30 : Pause déjeuner libre

APRES-MIDI :

14h30 – 16h00 | SÉQUENCE 3 - Quand l'avocat devient une cible

Axes :

- L'avocat engagé géant au pied d'argile – rôle du syndicat
- Voile, visibilité, racialisation / la neutralité imposée aux corps racisés est une fiction discriminatoire
- Engagement, exposition, protection
- Harcèlement numérique et médiatique
- Discipline ordinaire et discriminations indirectes

Intervenant.es :

Stéphane MAUGENDRE, Avocat au Barreau de Seine-Saint-Denis, Président du SAF, ancien Président du GISTI

Youssra MARZOUQ, Avocate au Barreau de Paris

Débat avec la salle

16h00 – 17h15 | ATELIER STRATÉGIQUE - Mutualiser, attaquer, protéger

Axes :

- Comment qualifier, qui poursuivre, quand médiatiser, quand judiciariser silencieusement
- Contentieux stratégiques : identifier les points de rupture juridique exploitables immédiatement
- Riposte aux attaques ciblées / réseaux de soutien / protection collective des avocats

Intervenant.es :

Patrice SPINOSI, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation (à confirmer)

Feris BARKAT, co-fondateur de l'association Banlieues climat (à confirmer)

17h15 – 17h30 | CONCLUSION

Le droit ne protège que ce que l'on ose défendre.



Le droit contre la haine : défendre l'égalité, résister aux discriminations

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : Faire face aux discours de haine, aux politiques discriminatoires et aux atteintes visant les défenseurs des droits par une opposition juridique : stratégies contentieuses, protection et travail en collectifs avec syndicats et associations, stratégies médiatiques.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit de la discrimination et des options stratégiques.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit des discriminations et du numérique : magistrats, avocats, universitaires, associations ; aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités et délais d'accès : Pour les participants en visio conférence : un lien sera envoyé la veille de la formation.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel et en visioconférence

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

Méthode pédagogique : expositive.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : sept heures

Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIFPL !

Participation en présence : **Pour valider la formation** - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi. Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation. Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence : **Pour valider la formation** - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.